

**AVIS PUBLIC**

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné qu'une assemblée publique exigée aux termes des articles 53 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, RLRQ, c. A-19.1 (la « Loi ») se tiendra le jeudi 14 mars 2024 à 18 h à l'hôtel de ville de la Ville de Farnham, dans la salle du conseil pour le projet de **Règlement 10-1123 modifiant le schéma d'aménagement et de développement 05-0508** (modification des limites de l'affectation industrielle régionale à Farnham).

Ce projet de règlement vise à modifier le schéma d'aménagement et de développement en ce que l'affectation « Urbanisation – Industrielle régionale » est présente au schéma d'aménagement depuis 2008 et qu'il est nécessaire de la modifier dans le secteur nord de cette affectation, près du carrefour giratoire de la route 235, pour qu'elle corresponde mieux à la vision de la Ville. Le document d'accompagnement a notamment pour effet d'indiquer que la Ville de Farnham devra modifier son plan d'urbanisme et son règlement de zonage afin de modifier 1) les limites des grandes affectations du territoire et 2) l'ajout d'un corridor de bruit conformément aux dispositions du Règlement 10-1123, le cas échéant.

Au cours de l'assemblée publique, la commission expliquera la modification proposée et, le cas échéant, ses effets sur les plans et règlements des municipalités ou les schémas. Elle entend les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Une copie des documents visés aux articles 49 et 53.11.4 de la Loi et un résumé de ceux-ci peut être consulté au bureau de la MRC et, le cas échéant, à celui de chaque organisme partenaire.

Donné à Cowansville, ce 28 février 2024.

Le greffier,

David Legrand, avocat